

Consignes d'évacuation en cas d'incendie

Automne 2018

CONSIGNES D'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS

Le terme **INCENDIE** désigne un feu, peu importe son importance.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN INCENDIE

- Donnez l'alerte en tirant une station manuelle d'incendie
- Appelez la sécurité au poste 4444 (450-687-5010 poste 4444) pour signaler l'incendie.

Toujours suivre les consignes du brigadier

AU SON DE L'ALARME

Ou lorsque l'ordre d'évacuation est donné par le brigadier, les occupants doivent :

- Demeurer calme, mais **évacuer rapidement les lieux.**
 - **NE PAS COURIR**
 - **NE PAS RETOURNER CHERCHER VOS EFFETS PERSONNELS**
- Suivre les directives du brigadier du secteur. Ne pas retourner à son poste de travail;
- Si c'est possible de le faire en toute sécurité :
 - Déplacez ou évacuez toute personne située à proximité du foyer d'incendie
 - Fermez les appareils de ventilation (hotte chimique, enceinte de sécurité biologique et autres) et appareils de laboratoire (plaque chauffante, four, cylindre de gaz et autres) et évacuez la pièce en refermant les portes derrière vous
 - Utilisez un extincteur portatif pour éteindre le foyer d'incendie
- Quitter le bâtiment par la sortie d'urgence la plus près et se diriger immédiatement vers le point de rassemblement le plus proche. Identifiez dès maintenant ces points selon votre édifice (voir pages suivantes).
- Demeurer au point de rassemblement et attendre l'autorisation du brigadier avant de réintégrer l'immeuble;
- Lors d'une évacuation, ne jamais utiliser un ascenseur.

Ne jamais retourner dans un édifice évacué
Ne jamais entrer dans un édifice dont l'alarme-incendie est en fonction

- Si vous n'êtes pas en mesure d'évacuer de façon sécuritaire :
 - Demeurez baissé pour ne pas respirer de la fumée ou des gaz toxiques
 - Abritez-vous dans un local fermé
 - Fermez toutes les portes et fenêtres. Une fenêtre ou une porte ouverte peut générer un courant d'air qui pourrait apporter fumée et gaz toxiques dans la pièce.
 - Bouchez les espaces autour des portes
 - S'il y a des fenêtres, signalez votre présence

NOTE :

Avant d'emprunter un corridor ou un escalier d'évacuation, s'assurer que l'issue est sécuritaire; l'occupant doit vérifier :

- si la porte est chaude;
- si la cage d'escalier ou le corridor dégage de la chaleur;
- si les lieux sont enfumés ou s'il y a odeur de gaz;
- si l'issue est inondée.

Face à l'une de ces éventualités, se diriger vers une autre sortie d'urgence.

Les consignes du brigadier doivent être respectées en tout temps

POUR TOUTE URGENCE, COMPOSER LE 4444 (450-687-5010, poste 4444)

Merci de votre collaboration,



Luc Pomerleau

Directeur du service des immeubles et équipements
Coordonnateur des mesures d'urgence

Édifice 22

